

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 10 décembre 2014, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

5687, avenue Bourbonnière

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

5650, rue D'Iberville, 2^e étage

Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à Montréal, ce 25 novembre 2014.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel